



Alerte Presse

PAC : ANNIE GENEVARD CLARIFIE LE MONTANT À L'HECTARE DES AIDES COUPLÉES BLÉ DUR EN ZONE TRADITIONNELLE

La revalorisation de l'aide couplée blé dur en zone traditionnelle promise par la ministre de l'Agriculture figurait en bonne place parmi les sujets d'alerte posés sur la table par l'AGPB lors de son rendez-vous avec Annie Genevard ce lundi 20 octobre. Une revendication entendue par la ministre qui clarifie ce jour, le montant à l'hectare dont pourront bénéficier les producteurs.

Paris, le 23 octobre 2025 « *C'est une annonce tardive mais qui témoigne de la volonté de la ministre de l'Agriculture de tenir ses engagements pris cet été devant les producteurs pour les soutenir et relancer ainsi la production de blé dur en France* » souligne Éric Thirouin, président de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB).

Invitée dans les Bouches-du-Rhône par l'AGPB et les acteurs de la filière en juillet 2025, Annie Genevard avait alors annoncé le déblocage d'une enveloppe de 15 millions d'euros sur deux ans dans le cadre de la révision du Plan Stratégique National (PSN).

Cet engagement s'inscrit dans la dynamique du Plan de souveraineté blé dur 2024-2028, porté l'interprofession pour renforcer la compétitivité de la filière au cœur d'un inquiétant paradoxe : des surfaces en baisse alors que la demande en blé dur reste croissante.

Mais faute de validation par la Commission européenne, la traduction concrète de cette aide restait jusqu'à présent inconnue des producteurs alors même que la période de semis sera bientôt terminée. Pour Nicolas de Sambucy, président de la commission blé dur de l'AGPB « *Cette situation déconnectée du calendrier agronomique était totalement contre-productive pour nous encourager à engager davantage de surfaces, c'est pourquoi nous avons enjoint la ministre à clarifier la situation au plus vite* ».

C'est désormais chose faite : par un courrier en date du 22 Octobre 2025, Annie Genevard apporte à l'AGPB des garanties sur le montant de l'aide à l'hectare dont pourront bénéficier les producteurs. L'enveloppe globale sera intégralement consommée et répartie en fonction des surfaces semées avec un plafond fixé à **150 €/ha**.

Au regard des estimations de semis pour cette nouvelle campagne, la revalorisation de l'aide couplée à la culture du blé dur en zone traditionnelle dans le cadre de PAC 2026, pourrait ainsi dépasser les 140€/ha.

La validation du PSN par Bruxelles reste toujours en attente mais devrait être confirmée courant novembre selon la ministre.

A propos de l'AGPB :

L'AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales) agit pour défendre les valeurs et les intérêts des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...) Mobilisée au quotidien pour construire des solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréalières, l'AGPB accompagne les céréaliers dans des transitions responsables. Les céréaliers de France rassemblés au sein de l'AGPB ont à cœur de relever les défis des transitions agricoles successives pour produire plus et produire mieux. www.agpb.fr

Contacts presse :

Hélène MILESI – helene.milesi@comfluence.fr - 06 71 73 92 06

Charles COLLET - Charles.collet@comfluence.fr - 06 68 69 00 99
